

REGLEMENT

CONCOURS DU PHOTOGRAPHE VOYAGEUR

EDITION 2019

CALENDRIER

- Du 19 novembre 2018 au 10 mars 2019 inclus : ouverture du concours
- Du 11 au 23 mars 2019 : délibération du jury
- Avril 2019 :
 - + exposition des finalistes dans les magasins Bongénie,
 - + remise des prix (date précise à définir)
- Du 1^{er} au 5 mai 2019 : exposition des finalistes au Salon du Livre et de la Presse de Genève

GENERALITES

- Au Tigre Vanillé organise un concours photographique dénommé « Concours du Photographe Voyageur », du 19 novembre 2018 au 10 mars 2019 inclus.
- Le concours est ouvert aux personnes majeures, résidant en Suisse ou en France voisine, à l'exception des employés de Au Tigre Vanillé et des membres du jury.
- Le thème du concours, pour l'édition 2019, est le suivant : « Tourisme & Exotisme »
- Indication supplémentaire :

Nombreuses sont les photos de voyage nous mettant en scène, nous, touristes dans ces lieux nouveaux dépaysants et loin de notre quotidien. Mais il y a aussi celles que nous prenons chez nous, dans un environnement familier mais dont la beauté nous surprend toujours.

« Tourisme Exotisme », ce sont ces moments où des personnages, locaux ou touristes, se mettent en scène dans un paysage ou bien en compagnie d'animaux ou tout autre sujet « exotique ».
- Deux catégories : appareil photo numérique et appareil photo smartphone.
- Les participants au concours peuvent soumettre une seule photographie.
- Les participants pourront soumettre leur photographie à partir du site internet www.photographe-voyageur.com, jusqu'au 10 mars 2019 inclus.
- Pour qu'une participation soit reconnue valide, le participant doit soumettre :
 - + Une photographie répondant aux critères énoncés ci-dessous,
 - + Un titre (50 caractères maximum) et un lieu associés à la photographie,
 - + Son prénom et nom (pas de pseudonymes).
- La langue du concours est le français.

CRITERES

- Le thème implique que les photographies soumises aient été prises en dehors de l'Europe géographique, c'est-à-dire en Asie, Amérique, Afrique, Océanie ou dans les Régions Polaires.
- Les photographies soumises :
 - + pourront être en noir et blanc ou en couleur,
 - + ne pourront pas avoir déjà été primées dans un concours photographique,
 - + devront avoir une résolution d'au moins 5 mégapixels,
 - + devront avoir une définition supérieure à 1940 x 1940 pixels,
 - + devront avoir une extension de type .jpg ou .jpeg.
- Le participant reconnaît :
 - + être l'auteur de la photographie soumise,
 - + être l'unique propriétaire des droits de la photographie soumise,
 - + que la photographie soumise n'ait pas été déjà primée dans un concours photographique,

+ ne pas être photographe professionnel (= + de 50% des revenus issus de l'activité photographique).

- Les organisateurs se réservent le droit de ne pas pré-sélectionner une image, sans en justifier les raisons.
- En prenant part au concours, les participants autorisent Au Tigre Vanillé à publier les photographies soumises sur Internet, à les afficher dans les magasins Bongénie en avril 2019 et lors de l'exposition Photographe Voyageur (Salon du Livre et de la Presse de Genève, 1^{er} au 5 mai 2019, Palexpo) et toute autre déclinaison de cette exposition, dans le cadre de la promotion du concours photographique.
- Les participants pourront effectuer des retouches mineures à l'image pour autant que la photographie soumise soit une représentation fidèle à la scène originale.
- Une attention toute particulière est demandée aux participants lorsqu'il s'agit de photographies de portrait. Il en va de la responsabilité du photographe de demander la permission de la personne photographiée.
- Les données personnelles soumises par le participant sont considérées confidentielles et ne seront pas utilisées pour du démarchage promotionnel ni soumises à un tiers, à moins que le participant en ait donné son accord.

RECOMPENSES

- Le jury composé de photographes professionnels et amateurs désignera les finalistes parmi l'ensemble des clichés pré-sélectionnés.
- Deux prix seront décernés dans chaque catégorie :

1^{er} Prix: 1 appareil photo Leica

2^{ème} Prix: 1 montre Tissot

Prix spécial du voyageur Au Tigre Vanillé

Prix du public

- La publication et l'exposition des clichés ne donnera lieu à aucun versement de droit d'auteur ni à une rétribution quelconque.
 - Les décisions quant aux photographies primées sont du seul ressort du jury désigné et ne feront l'objet d'aucun courrier et d'aucune justification.
- La participation au concours implique le plein accord des participants aux conditions précitées. Pour toute question au sujet du concours, vous pouvez vous adresser à concours@photographe-voyageur.com

Genève, le 19 novembre 2018